





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-166**

**Séance publique du**

**31 mars 2017**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170331- lmc1105589-DE-1-1
Date de signature : 04/04/2017
Date de réception : mardi 4 avril 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

Le 31 mars 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaille LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Edouard BALDO à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Alexandre GALLESE à Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Coralie JAUSSAUD donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction de la Vie Scolaire

**Nomenclature : 8.1**  
Enseignement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2017

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Coralie JAUSSAUD

**Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017  
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Au titre de l'année scolaire 2016/2017, la direction des Affaires Scolaires a été saisie de diverses demandes de subventions émanant des écoles élémentaires et maternelles de la Ville dans le cadre de l'organisation de projets éducatifs et de sorties scolaires avec nuitées.

Les aides proposées dans le présent rapport correspondent aux critères d'attribution établis par la commission de subventions composée des différents partenaires éducatifs.

Vous trouverez, en annexe, le détail des subventions proposées, répertoriées sur un tableau, pour un montant total de : 2 079,50 € (*deux mille soixante dix neuf euros et 50 centimes*). Les subventions seront versées sur le compte des coopératives scolaires de chaque école.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, l'attribution des subventions aux coopératives scolaires des écoles répertoriées sur le tableau en annexe.
- **DIRE**, que la dépense en résultant, soit la somme de 2 079,50 €, sera imputée au budget de la Ville – Exercice 2017 - ligne budgétaire (1546) 213--6574--92 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2017-166 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES MATERNELLES ET  
ELEMENTAIRES DE LA VILLE - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Abbassia BACHI Eric CHEVALIER Sylvain DIJON Gilles DONATINI Christian ROLANDO  
Michael ZAZOUN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES  
ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE**

**ANNEE BUDGETAIRE 2017**

*Ligne budgétaire : n° 1546 : 213—6574—922- Disponible : 24 908,50 €*

<b>ECOLES</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT ATTRIBUE</b>
<b>CAMPRA Maternelle</b>	<b>Subvention abonnement revues :</b> - Belles histoires – Bayard presse	<b>60,50 €</b>
<b>DEUX ORMEAUX Elémentaire</b>	<b>Subvention abonnement revues :</b> - Belles histoires – Bayard presse	<b>60,50 €</b>
<b>FERRY Maternelle</b>	<b>Amélioration B.C.D. de l'école</b>	<b>229,00 €</b>
<b>FERRY Elémentaire</b>	<b>Subvention abonnement revues :</b> - Pomme d'Api – Bayard presse	<b>57,50 €</b>
<b>PONT DE L'ARC Elémentaire</b>	<b>Classe transplantée à Arvieux ( 05):</b> du 6 au 10 mars 2017 Subvention exceptionnelle 10 élèves de classe ULIS et 3 élèves de CM1 forfait : 13 élèves x 100 € subvention séjour : 18 élèves de CM1 18 élèves x 1,55 € x 5 jours	<b>1 300,00 €</b>  <b>139,50 €</b> ----- <b>1 439,50 €</b>
<b>ROI RENE Maternelle</b>	<b>Subvention abonnement revues :</b> - La classe maternelle – Martin média	<b>60,50 €</b>
<b>ROUMANILLE Elémentaire</b>	<b>Subvention abonnement revues :</b> - Images Doc – Bayard presse	<b>60,50 €</b>
<b>SEXTIUS Maternelle</b>	<b>Subvention abonnement revues :</b> - Max Minimax – L'école des loisirs	<b>51,00 €</b>
<b>VAL ST ANDRE Elémentaire</b>	<b>Subvention abonnement revues :</b> - Images doc – Bayard presse	<b>60,50</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 079,50 €</b>